

Bonus Engagement Etudiant



Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif qui permet de valoriser votre engagement dans une association citoyenne ou universitaire, un bonus de point (entre 0 et 0,5) sur votre moyenne annuelle, après validation d'un jury.

Qui peut en bénéficier ?

Le B2E est ouvert à l'ensemble des étudiants et des étudiantes engagé·es.

ENGAGEMENTS VALORISÉS :

Engagements citoyens : implication à l'AFEV, au ciné-club de la Coursive, secours populaire, SDIS ou dans toute autre association hors LRUniv régie par la loi du 1er juillet 1901 en tant que membres dirigeants et/ou « actifs » (sport, culture, humanitaire, soutien scolaire, actions contre les discriminations...) ou tout autre projet citoyen (service civique, ...)

Engagement La Rochelle Université: élues étudiantes et élus étudiants, Team Étudiante, Tutorats, promotion des sciences avec Partenariats Scientifiques pour la Classe, associations étudiantes La Rochelle Université, projets étudiants, ...

PROCÉDURE

- Prenez contact par mail pour un rendez-vous (présentiel ou distanciel) jusqu'au 19 décembre.
- Une fois admis.e, vous serez invités à suivre l'atelier obligatoire du jeudi 23 janvier après-midi pour vous aider à la rédaction du PEC et à préparer votre oral.
- Déposez sur Moodle (rubrique B2E) votre « bilan d'activité associative » issu du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) ainsi qu'une attestation d'engagement de votre structure d'accueil au plus tard le 14 mars 2025.
- Présentez votre orale le 03 avril 2025.

Vous avez des questions sur ce bonus ?

Contactez-nous par mail !